

CONDITIONS DE L'OFFRE
« Recevez votre brosse à cheveux Keratin Therapy pour 1€ de plus »

Pour tout achat entre le 15/04/2013 et le 15/06/2013 d'un produit Remington de la gamme Keratin Therapy éligible parmi les modèles suivants :

- Sèche-cheveux AC8000
- Lisseur S8590
- Fer à boucler CI8319
- Brosse volume CB65A45

recevez une brosse à cheveux Remington Keratin Therapy pour 1 € de plus.

Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse).

ATTENTION, le nom apparaissant sur le chèque doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le bulletin de participation en ligne).

Offre valable en France métropolitaine et à Monaco.

Article 1 : Dénomination sociale

La société Spectrum Brands France, SAS au capital de 4 620 000€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 602 039 349, ayant son siège social au 157 rue JP Timbaud, BP 15, 92403 Courbevoie Cedex, organise, dans les conditions définies ci-après, une opération promotionnelle intitulée «Recevez votre brosse à cheveux Keratin Therapy pour 1€ de plus », du 15/04/2013 au 15/06/2013.

La société Spectrum Brands France, désignée société organisatrice, sous-traite la gestion de l'opération à la société OpayaGroup, SARL au capital de 97 200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 502 833 858 000 17, ayant son siège social au 8 rue Petit – 92110 Clichy.

Article 2 : Comment participer à l'offre

1. Achetez votre produit Remington de la gamme Keratin Therapy éligible à l'offre.

Achetez, pendant la période du 15/04/2013 au 15/06/2013 inclus, un produit Remington de la gamme Keratin Therapy éligible parmi les modèles suivants :

- Sèche-cheveux AC8000
- Lisseur S8590
- Fer à boucler CI8319
- Brosse volume CB65A45

immédiatement disponible en stock lors de l'achat.

2. Inscrivez-vous sur le site www.atelierpromo.com/remington

Connectez-vous sur le site www.atelierpromo.com/remington et suivez les instructions.

- Remplissez le dossier de participation en ligne.
- Imprimez ce document pour le joindre à votre participation.

Ou remplissez le bulletin de participation présent en magasin ou téléchargeable sur la page Facebook de Remington France (<http://www.facebook.com/RemingtonFrance>) et retournez-le à l'adresse indiquée avec toutes les pièces demandées.

3. Constituez votre dossier de participation

Pour constituer votre dossier de participation, regroupez les éléments suivants (effectuez et conservez une copie des documents) :

- Votre dossier de participation internet imprimé ou recopié sur papier libre si vous ne disposez pas d'imprimante.
- Le code barre original (EAN) à 13 chiffres découpé sur la boîte du produit (les copies ne sont pas acceptées)
- Une copie de votre facture d'achat ou ticket de caisse
- Un chèque bancaire ou postal d'un montant de 1€ dûment rempli, libellé à l'ordre de OpayaGroup daté et signé. (le nom apparaissant sur le chèque doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre).

4. Envoyez votre dossier de participation complet

Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier de participation au plus tard le 01/07/2013, (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

ATELIER PROMO, Opération Keratin Therapy, 8 rue Petit, 92110 CLICHY

Les frais d'affranchissement et de préparation de votre dossier restent à votre charge.

5. Traitement de votre participation

Si votre dossier respecte les présentes conditions, vous recevrez votre brosse sous un délai de 12 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers de participation).

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après la date limite fixée au 01/07/2013 (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et définitivement rejeté. Aucun élément envoyé ne sera restitué.

Article 3 : Acheminement de la brosse à cheveux Keratin Therapy

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la brosse à cheveux à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant. Si la brosse n'a pu être livrée à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc....), elle restera définitivement la propriété de L'organisateur.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 4 : Exclusions

La société organisatrice et son sous-traitant ne sont pas responsables en cas :

- d'interventions malveillantes,
- de problèmes de connexion Internet,
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- de dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,

- en cas de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

Article 5 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des sociétés organisatrices, et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée auprès d'Opaya Group à l'adresse suivante ATELIERPROMO, Opération Keratin Therapy, 8 rue Petit - 92110 Clichy.

Toutes les données personnelles fournies par le participant sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice et de son sous-traitant. Le participant accorde son consentement explicite en termes de collecte, de traitement et d'utilisation des données personnelles qu'il aura transmises aux fins susmentionnées. La société organisatrice et de son sous-traitant sont autorisés à transmettre les données personnelles à une tierce partie dans la mesure où l'exécution de la présente opération l'exige.